

La famille bouge, avançons ensemble

Site internet : [FSFM - Fédération Syndicale des Familles Monoparentales](#)

[Facebook](#)

[Instagram](#)

[Fédération Syndicale des Familles Monoparentales FSFM | LinkedIn](#)

Les familles Monoparentales en France. Janv 2025

Les familles monoparentales font face à des défis complexes et multiformes qui nécessitent une attention soutenue de la part des décideurs politiques et des acteurs sociaux. Les mesures adoptées jusqu'à présent, bien que bénéfiques, ne suffisent pas à répondre à l'ampleur des enjeux. Une approche intégrée, prenant en compte les divers aspects de la vie des familles monoparentales, est essentielle pour garantir leur bien-être et leur inclusion sociale

Données Démographiques et Économiques

Chiffres Clés

- **Structure familiale** : ¼ des familles avec enfants en France sont monoparentales, totalisant 2,1 millions de familles et 3,1 millions d'enfants.
- **Profil des parents isolés** : 82 % des parents isolés sont des femmes, et 41 % des enfants issus de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté. 45% de pensions alimentaires sont impayées par les pères en 2022.
- **Travail et précarité** : Plus de 20 % des mères élevant seules leurs enfants sont considérées comme des « travailleuses pauvres », en comparaison à seulement 5 % de celles vivant en couple.
- **Aide alimentaire** : 25 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire sont des familles monoparentales.

Logement

- **Logement social** : 40 % des enfants mineurs vivant seuls avec leur mère résident en logement social, et 39 % des familles monoparentales sont locataires dans ce type de logement.
- **Mal-logement** : 21 % des familles monoparentales sont touchées par le mal-logement, accentuant leur précarité économique.

Impact de la Monoparentalité

Sur la Vie Quotidienne

- **Impact professionnel** : Plus de la moitié des parents isolés estiment que leur situation affecte leur vie professionnelle et leur organisation quotidienne. Les femmes subissent une perte de 19 % de leur niveau de vie après une séparation.

Sur la Santé Mentale et Sociale

- **Santé mentale** : Un appelant sur cinq au 115 est en situation de rupture familiale, témoignant d'un besoin urgent de soutien psychologique.
- **Droit au logement** : 32 % des requérants DALO (Droit Au Logement Opposable) sont des chefs de familles monoparentales, illustrant la difficulté d'accès à un logement stable.

Système de Soutien et Politiques Publiques

Historique des Interventions

- Les politiques de soutien aux familles monoparentales ont débuté dans les années 1970, avec des prestations spécifiques comme l'Allocation de Soutien Familial (ASF) et l'Allocation de Parent Isolé (API). Des réformes ont été mises en place pour répondre aux besoins spécifiques des familles monoparentales.

Évolution des Politiques et Débats Actuels

- **Critiques** : Entre 1985 et 2010, l'API a été critiquée pour ses effets pervers, notamment en désincitant au travail. La création du RSA en 2008 a imposé des obligations de recherche d'emploi aux familles monoparentales.
- **Renforcement des aides** : Depuis 2010, des mesures de revalorisation des aides ont été mises en œuvre, mais des débats persistent sur l'équité des mesures fiscales et sociales. L'ASF est revalorisée de 25 % entre 2014 et 2017, puis de 50 % au 1er novembre 2022
- **2023** : Automatisation de l'ARIPA (recouvrement des pensions alimentaires)
- **2024** : Est acté par la cours de cassation : Lorsque les parents exercent conjointement l'autorité parentale, la condition de cohabitation est considérée comme remplie, même lorsqu'ils sont séparés et que l'enfant ne réside plus que chez l'un d'entre eux.
<https://lnkd.in/eDSCBZVH>
- **2025** : Le montant de l'ASF pour un parent isolé est fixé à **195,85 €** par mois et par enfant.

Freins rencontrés

- **Difficultés d'accès à l'emploi** : Les familles monoparentales, en particulier les mères, rencontrent de nombreux obstacles à l'emploi, notamment des inégalités salariales, un accès limité aux services de garde d'enfants, et un temps partiel subi.
- **Précarité économique** : La conjoncture actuelle, marquée par l'inflation et l'augmentation des coûts de la vie, aggrave la situation des familles monoparentales, qui peinent à subvenir aux besoins de leurs enfants.
- **Ressources insuffisantes** : Les revalorisations de prestations sont souvent insuffisantes par rapport à l'augmentation des coûts de la vie, laissant de nombreuses familles dans la pauvreté.

Besoins Identifiés

Soutien Économique

- **Renforcement des aides** : Il est crucial d'améliorer les aides financières et les prestations adaptées pour réduire la précarité des familles monoparentales.

Accès au Logement

- **Amélioration des conditions de logement** : Des efforts doivent être faits pour lutter contre le mal-logement et faciliter l'accès au logement social.

Soutien Psychologique et Social

- **Accompagnement des parents isolés** : Des dispositifs de soutien doivent être mis en place pour lutter contre l'isolement et les effets psychologiques négatifs de la monoparentalité.

Équité dans le Système Socio-Fiscal

- **Réforme des règles fiscales** : Les règles concernant les pensions alimentaires doivent être révisées pour éviter les inégalités de traitement entre les parents séparés.
- Le vote définitif de l'amendement sur la défiscalisation de la pension alimentaire est attendu.

Etudes administratives

- Une étude des critères d'attributions, des ressources prises en compte dans la déclaration des ressources trimestrielles CAF, de l'impact du calcul des droits prime d'activité / APL dans les carrières dites « hachées », est nécessaire pour améliorer les conditions de retour à l'emploi.

- Une étude de l'impact des réformes du RSA et du chômage sur les parents seuls est nécessaire pour lever les freins d'accès à l'emploi.

Leviers potentiels

Réformes des politiques familiales : Une réforme des politiques familiales est urgente pour répondre aux besoins spécifiques des familles monoparentales et améliorer leur qualité de vie.

Soutien à l'emploi : Des mesures doivent être mises en place pour faciliter l'accès à l'emploi, comme des aides à la garde d'enfants et des programmes de formation adaptés.

Aide à la garde d'enfants : Vote du CMG jusque 12 ans attendu en 2025.

Collaboration interinstitutionnelle : Une meilleure coordination entre les différents acteurs (associations, services sociaux, collectivités) pourrait renforcer le soutien aux familles monoparentales.

Annexes :

Annexe 1 : UNAF Janvier 2025 : "Un soutien dégradé aux parents »

Alors qu'on considère la famille monoparentale comme si elle était seule à souffrir dans son fonctionnement, et qu'on propose des pansements, une étude de l'UNAF et du HCFEA alertent sur les manques en matière de politique familiales, pire, une régression!

Ces 10 dernières années les politiques en faveur des parents (ou de ceux qui veulent le devenir) ont été particulièrement dégradées :

Par la destruction massive des aides socio-fiscales spécifiques aux parents : coupes spectaculaires dans les prestations monétaires, tant sociales que fiscales, que l'Unaf avait démontrées dès 2019 et qu'elle n'est plus la seule à dénoncer. Le HCFEA a, en effet, mesuré l'ampleur des pertes subies en termes de prestations et l'insuffisance de leur indexation ; la Cour des comptes et le Conseil des prélèvements obligatoires ont également reconnu les pertes subies par les familles sur le plan fiscal et préconisé (fait très inhabituel) de consacrer davantage de moyens à la prise en compte de la charge d'enfant.

Or, cette prise en compte socio-fiscale de la charge d'enfant est nécessaire pour faire face aux dépenses spécifiques supportées par les familles : en particulier, le coût du logement et les charges financières sont devenus des obstacles majeurs à la réalisation du désir d'enfant.

La baisse des naissances affecte autant les deuxièmes et troisièmes naissances que les premières. Le report de ces naissances décale d'autant les suivantes et les rend plus aléatoires. Ce report est d'ailleurs selon les autorités sanitaires la principale explication des difficultés à concevoir. Notons que 20 % des personnes ayant eu des enfants auraient souhaité les avoir plus tôt, contre 9 % il y a 10 ans.

Par la détérioration de la conciliation vie familiale /vie professionnelle : 38 % des parents en emploi éprouvent au moins plusieurs fois par mois des difficultés à remplir leurs obligations familiales à cause du temps qu'ils passent au travail. C'était 17 % en 2007.

Là encore les politiques publiques ont contribué à cette dégradation :

- La destruction du congé parental à compter de 2014.
- Un système d'accueil du jeune enfant, insuffisant, de plus en plus coûteux pour les parents, et dont la qualité est devenue défaillante.

Sans relâche la fédération porte la parole de ses associations adhérentes et des familles monoparentales qui la composent. Cependant la question de la qualité de vie familiale ne peut dépendre que d'initiatives ponctuelles. Une réforme des politiques familiales est urgente.

Annexe 2 : Recap 2024

→ En 2024 est acté par la cours de cassation : Lorsque les parents exercent conjointement l'autorité parentale, la condition de cohabitation est considérée comme remplie, même lorsqu'ils sont séparés et que l'enfant ne réside plus que chez l'un d'entre eux. <https://lnkd.in/eDSCBZVH>

→ En 2024 est voté : Un amendement visant à défiscaliser la pension alimentaire reçue par le parent ayant la garde de l'enfant, et à supprimer l'avantage fiscal dont bénéficie celui qui la verse, a été voté. <https://lnkd.in/eBxVvbHD>

→ En 2024, ont été publiés : deux rapports sénatoriaux sur les conditions de vie des familles monoparentales et les besoins nécessaires pour que famille à part entière, elle puisse fonctionner sans être exposée à tous les risques qu'on ne peut plus ignorer. https://lnkd.in/e_SayNwx, https://lnkd.in/eg_VnxAz

→ En 2024 a été publié par la CNAF : Un état des savoirs « Familles monoparentales » : une déstigmatisation inachevée <https://lnkd.in/eAGZxYMP>

Annexe 3 : Amendement défiscalisation pension alimentaire

Les députés ont voté un amendement en faveur de la défiscalisation des pensions alimentaires le 24 octobre dernier. Cependant, compte tenu du contexte politique, la mesure est encore loin d'être appliquée. L'amendement a été voté à 50 voix contre 46.

En effet, le recours au 49.3 sur le vote du budget 2025, puis la motion de censure menant au remaniement ministériel a suspendu les étapes nécessaires à son adoption du projet de loi.

Elle doit être reprise au Sénat, et surtout retenue par le gouvernement.

Cependant, les députés favorables sont plutôt optimistes, soutenus par des "*des figures importantes de la majorité soutiennent cet amendement*".

L'amendement "prévoit de défiscaliser la pension alimentaire pour le parent qui la reçoit, dans la limite de 4 000 euros par enfant, avec un plafond à 12 000 euros par an."

La défiscalisation concerne les parents qui paient des impôts.

Dans 82% des cas, c'est la femme qui assure la charge principale des enfants. La pension moyenne reçue est de 190 euros pour un enfant, pour lequel elle dépense "*environ 750 euros*" par mois.

Nous interrogeons les contours quand à la prise en compte de la CEE dans les calculs des prestations CAF. Des travaux en ce sens sont prévus avec le HCFEA en 2025.

Annexe 4 : 2024 Etat des savoirs familles Monoparentales publié par la CNAF

« Les familles monoparentales Conditions de vie, vécu et action publique » Sous la direction de Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter

Parent isolé, mère célibataire, mère seule avec enfant(s), mère et père solo... Plusieurs appellations coexistent, dans les champs académique et médiatique, pour désigner les situations de monoparentalité. Que

sait-on des « familles monoparentales » ? L'ouvrage offre un panorama inédit des connaissances scientifiques existantes, rassemblant des savoirs jusque-là épars, tant sur leurs conditions de vie que sur leur prise en compte par les politiques et l'action publiques. Il brosse un portrait de la monoparentalité qui combine données statistiques et qualitatives selon une multiplicité d'angles thématiques, permet de saisir tant ce qui les rassemble que les lignes de clivage de cette catégorie très hétérogène. L'ouvrage discute également la construction et les effets de l'action et des politiques publiques en direction de ces familles. Adoptant une perspective juridique, historique et comparatiste, le rapport pointe ainsi les effets ambigus des politiques familiales françaises ciblées sur la pauvreté monétaire, qui ne s'attaquent pas frontalement aux inégalités de genre et aux causes de la précarité de certains parents, majoritairement des femmes.

L'ensemble permet de comprendre comment la catégorie « familles monoparentales » s'est construite, à l'intersection d'enjeux scientifiques, administratifs et politiques. Il donne à saisir les controverses liées à l'utilisation de cette terminologie, en lien avec deux séries de tensions persistantes : d'une part celles qui ont trait à la norme de bilatéralité et, d'autre part, celles qui concernent l'activité professionnelle et l'emploi.

En transversal se dessinent de riches perspectives, tant pour la recherche que pour l'action publique."

En ligne et en téléchargement gratuit [→ Etat des savoirs Familles Monoparentales CNAF ←](#)

Annexe 5 : Les familles monoparentales et l'emploi

La population française se chiffre à 68400000 d'habitants. 30 00000 sont dits "actifs", en emploi ou au chômage. (Insee)

En 2022 sur 1886800 de bénéficiaires du RSA (20% de la population active) **611 400 étaient des familles monoparentales, soit 32 % des bénéficiaires**. 2,75% de la population globale.

Sur la totalité des bénéficiaires du RSA, 561 100 sont des femmes seules avec enfants **soit 92% de mères seules**, 50 300 sont des hommes seuls avec enfants soit 8%. (1)

254 000 personnes environ sont bénéficiaires de l'ASS. Nous n'avons pas la proportion de familles monoparentales concernées.

Ces chiffres exposent cependant de nouveau de façon significative la vulnérabilité des mères seules dans le domaine de l'emploi. 1/3 des actifs.

Les efforts financiers de l'état se portent sur les plus précaires qui n'ont pas vraiment de solution pour sortir de leur condition: Manques de moyens de garde, inégalités des salaires, d'accès à l'emploi.

Annexe 6 Familles Monoparentales et Pauvreté

Le seuil de pauvreté subjectif moyen continue d'augmenter pour atteindre un nouveau record, même si sa hausse est plus faible cette année, dans un contexte de baisse de l'inflation.

A titre de référence et de comparaison, le seuil de pauvreté subjectif moyen est désormais quasiment au même niveau que le SMIC : **Il est 1158€ pour 1 personne seule** quand le Smic à 1396€ net.

Le décalage croissant entre les besoins de familles, **notamment monoparentales en milieu rural**, pour pouvoir accéder à l'emploi, et l'offre de garde existant sur le territoire augmente les risques de précarité. Le coût croissant de la mobilité, est un frein supplémentaire pour l'accès à l'emploi, dans un contexte où même deux smics ne sont pas toujours suffisants pour compenser ces coûts. En creux, ce n'est donc pas sur le manque d'offre que nous insistons, mais sur des conditions d'emplois qui ne sont parfois pas adaptées au maintien ou à l'accès à l'emploi.

Les difficultés rencontrées par les personnes déjà fragiles financièrement s'aggravent également. Leur vulnérabilité à des événements de la vie, aussi minimes soient-ils, est amplifiée par l'inflation et par les très fortes contraintes budgétaires qu'elle induit.

les familles nombreuses disposant d'un seul salaire, Les familles monoparentales, les intérimaires et notamment les jeunes, les étudiants, les salariés en arrêt de travail **sont particulièrement concernés par ces difficultés.**

Ces familles en conséquence constatent :

- Avoir des difficultés à faire face aux dépenses liées à leurs enfants (achat de fournitures scolaires, de vêtements, cantine...)
- Faire le choix de se priver pour pouvoir nourrir les enfants
- Faire le choix de se priver de sorties en famille du fait de leur situation difficile

Nombreuses sont celles qui ressentent de la honte de ne pas offrir ce qu'ils veulent à leurs enfants

- Au 30 septembre 2019, **3,43 millions de personnes inscrites à Pôle emploi sont des femmes, soit 52 % des demandeurs d'emploi**. Parmi elles, 47 % sont indemnisées par une allocation chômage (de l'assurance chômage ou du régime de solidarité).
- **Les parents isolés sont moins insérés dans l'emploi** que les parents vivant en couple.
- **Les mères isolées sont davantage au chômage** que les mères vivant en couple. Elles sont moins nombreuses à être « au foyer »
- 15% des mères solos, soit **deux fois plus que les femmes en couple, sont au chômage.**
- **40 % du temps partiel des mères isolées est du temps partiel subi.**
- Percevant des salaires en moyenne moins élevés que ceux des hommes, **les femmes bénéficient de montants d'indemnisation plus faibles lorsqu'elles relèvent de l'assurance chômage** : en septembre 2019, les femmes indemnisées par l'assurance chômage perçoivent en moyenne 900 euros par mois, contre 1 160 euros pour les hommes.

Pire, le niveau de vie médian **du taux de Grande pauvreté** se situe à **965 euros par mois pour une personne seule en 2021**, il enregistre lui aussi une augmentation et atteint son niveau le plus élevé.

Femme Enceinte	816€32
Parent Isolé avec un enfant	1,088€43
Parent isolé avec Deux enfants	1360€52
Par enfant supplémentaire :	272€10

- **93,0 % des foyers bénéficiaires du RSA majoré sont des familles monoparentales et 96,2 % des adultes bénéficiaires sont des femmes.**

(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047745?sommaire=6047805>)

Contribuent à l'aggravation de la pauvreté :

- La revalorisations insuffisantes de plusieurs prestations sociales, alignées sur l'inflation observée l'année précédente aggravent les situations de pauvreté.
- **La réforme des allocations logement calculée et versée par la CAF: Expérimentée depuis 2017, elle est entrée en vigueur en janvier 2021. Elle instaure un calcul trimestriel portant sur les ressources des 12 derniers mois alors qu'auparavant elles étaient attribuées pour une année entière, en fonction des revenus perçus deux ans plus tôt.**
- L'arrêt du versement des aides de solidarité exceptionnelles versées aux ménages les plus modestes dans le contexte de la crise sanitaire met en exergue la hausse de la pauvreté monétaire en 2021.

- Et si ça n'était pas suffisant, le décompte du versement de la pension alimentaire du RSA, mais aussi de l'APL, **entretien la pauvreté des ménages monoparentaux.**

Annexe 7 Commune de Ris Orangis 21 droits spécifiques aux familles monoparentales

La ville de Ris-Orangis (Essonne) a adopté en 2024 le statut communal du parent solo, qui ouvre l'accès à 21 droits spécifiques aux familles monoparentales. Un engagement avant tout politique: [BAT-WEB-depliant-generique-famille-monoparentale.pdf](#)